



Réf. Farde e-Assemblées : 2352010

N° OJ : 102

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2020

Objet : Contrat de Quartier Durable Les Marolles - Opération 5.06 - "Appel à projets de soutien au secteur (de l'aide) alimentaire pour une alimentation saine et durable".- Conventions entre la Ville de Bruxelles, la Région de Bruxelles-Capitale et les différents porteurs de projet.

Le Conseil communal,

Considérant que l'opération 5.06 – « Appel à projets de soutien au secteur (de l'aide) alimentaire pour une alimentation saine et durable », à mener par la Cellule Rénovation urbaine de la Ville de Bruxelles, figure au programme quadriennal de revitalisation du Contrat de Quartier Durable Les Marolles (CQD Les Marolles), adopté par le Conseil communal le 23 avril 2018 et par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale par notification à la Ville de Bruxelles en date du 11 juillet 2018 ;

Considérant que cette opération sera menée pour répondre aux besoins des associations et des structures du quartier des Marolles œuvrant dans le secteur (de l'aide) alimentaire ;

Considérant que cette opération servira principalement à destination des personnes précarisées du quartier en intégrant un ou plusieurs des axes suivants :

- la prospection en vue d'une augmentation et d'une diversification de l'approvisionnement de l'offre alimentaire régulière et de qualité, gratuite ou à tarification sociale, à destination des publics précarisés, par l'organisation de récupération d'invendus et/ou non consommés alimentaires, de recherche de dons, de partenariats avec des producteurs, d'achats collectifs,
- le renforcement du réseau (de l'aide) alimentaire par une coordination et une mutualisation des moyens logistiques et humains au profit des partenaires du secteur (en termes de collecte, de stockage, de reconditionnement éventuel et de distribution de l'aide alimentaire),
- la sensibilisation et la promotion d'une alimentation saine et de qualité (lutte contre l'isolement et création de cohésion sociale autour de projets alimentaires, formations sur la transformation et la conservation d'aliments, promotion de questions de santé à travers des projets de sensibilisation à la lecture d'étiquetage, etc.) ;

Vu sa décision du 2 mars 2020 adoptant le règlement de participation de l'« Appel à projets de soutien au secteur (de l'aide) alimentaire pour une alimentation saine et durable » ;

Vu sa décision du 29 juin 2020 adoptant l'octroi et l'engagement des dépenses 2020 en faveur du projet PLASMA porté en partenariat par le CPAS de la Ville de Bruxelles, l'Épicerie locale Les Capucines et le Comité de la Samaritaine, désigné par le jury du 16 juin 2020 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article unique : Les conventions établies entre la Ville de Bruxelles, la Région de Bruxelles-Capitale et les différents porteurs de projet de l'opération 5.06 – « Appel à projets de soutien au secteur (de l'aide) alimentaire pour une alimentation saine et durable », à mener dans le cadre du CQD Les Marolles, sont adoptées.

Annexes :

[Convention asbl Les Capucines \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Guide Pratique des Actions \(DRU\) \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[PV du jury de l'appel à projet \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Convention asbl Comité de la Samaritaine \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Convention CPAS \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)